



# Un nouveau service d'avertissements personnalisés sur Vigicrues

Publié le 13 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Illustration 1

Crédits : © Pixabay.com

Vous vivez près d'un cours d'eau ? Vous habitez dans un département placé en vigilance orange ou rouge en raison de pluies intenses ? Vous pouvez désormais recevoir des alertes par courriel sur le risque de crues dans votre secteur ou ville en vous abonnant au nouveau service du site Vigicrues du ministère de la Transition écologique.

Le site [Vigicrues](https://www.vigicrues.gouv.fr/) (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) offre désormais la possibilité de recevoir par courriel des informations personnalisées au choix : des avertissements sur les niveaux de vigilance à l'échelle d'un territoire, d'un département ou d'un tronçon de cours d'eau, des avertissements sur les hauteurs d'eau ou débits aux stations de mesures hydrométriques, des bulletins d'information détaillés sur les crues.

Ce nouveau service vous permet d'être informé en temps réel de l'évolution d'une situation et de prendre les dispositions adaptées pour éviter des dommages sur vos biens ou des risques pour les personnes.


Vous devez créer votre compte en cliquant sur « *mon compte* » en haut de la page d'accueil du site Vigicrues et paramétrer les abonnements et les avertissements souhaités (limités à 5 par compte).

Les équipes du service Vigicrues assurent la vigilance sur les crues 24 h/24 et 7 j/7.

## Que propose Vigicrues ?

Le site Vigicrues propose déjà :

- la carte des cours d'eau surveillés avec une couleur de vigilance appropriée à la situation (vert, jaune, orange ou rouge) ;
- des bulletins d'information détaillés ;
- des graphiques de hauteur d'eau et débit, assortis de prévisions ;
- des cartographies de zones potentiellement inondées lors d'une crue ;
- des conseils de comportement.

 **À noter :** Sur la carte des cours d'eau surveillés, les différents tronçons peuvent prendre l'une des quatre couleurs suivantes (en fonction de la situation du moment) :

- rouge (risque de crue majeure) ;
- orange (risque de crue génératrice de débordements importants) ;
- jaune (risque de crue génératrice de débordements) ;
- vert (pas de vigilance particulière requise).

## Et aussi

- Assurance et catastrophe naturelle (ou technologique) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>)
- Comprendre les niveaux de vigilance en cas d'alerte météo (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12977>)

## Pour en savoir plus

- Vigicrues  (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>)  
*Ministère chargé de l'environnement*
- L'assurance des catastrophes naturelles  (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles>)  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*